

# Joxe père et fils, deux sales types, nuisibles à la France



Oui, il faut avoir un talent (et/ou une chance exceptionnelle) pour échapper à la justice après avoir commis un crime aussi abominable que celui qu'a accompli il y a bientôt soixante années Louis Joxe.

Dans la contribution à Riposte laïque du 26 septembre 2019, où il fustige à très juste titre le fils Pierre pour sa complaisance réitérée envers le port du voile islamique, Gérard Brazon rappelle fort opportunément qui était le père !

« Louis Joxe – c'est moi qui tiens à le souligner – fut un acteur important de cette monstruosité que fut l'abandon des harkis aux couteaux du FLN, voulu par le gouvernement du général de Gaulle ».

Merci, Gérard Brazon pour ce rappel indispensable ! Votre mérite est d'autant plus grand qu'il me semble bien que vous n'êtes pas un antigauilliste viscéral puisque vous ne cachez nullement votre admiration pour le général de Gaulle tout au

moins pour la première mouture du personnage, à savoir un acteur essentiel de la geste de la Seconde Guerre mondiale et de la Libération.

Alors oui, on ne se lassera pas de projeter, sous le regard des oublieux, les textes de la honte et de l'infamie.

Relisons les termes en particulier du télégramme daté du 16 mai 1962 signé par le ministre d'État (s'il vous plaît !) chargé des Affaires algériennes, classifié n° 125 / IGAA avec mention « ultra-secret strict. Confidentiel ».

« Ministre d'État, Louis Joxe demande au haut-commissaire de rappeler que toutes initiatives individuelles tendant à l'installation en métropole des Français musulmans sont strictement interdites. En aviser urgence tous chefs SAS et correspondants d'unité. »

Pourquoi donc une chape de plomb s'est-elle abattue pendant des décennies sur ces méfaits du père de Pierre Joxe ? C'est tout simple et bête : seuls pratiquement les partisans de l'Algérie française osèrent faire le rappel de la honte et de l'infamie.

Or, d'abord réprimés et pourchassés, ils ont été ensuite ostracisés et constamment stigmatisés, sauf pendant les périodes électorales où justement, ils détenaient un pouvoir très important, celui de faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre. Alors là, les pieds-noirs et les harkis étaient courtisés, pour être aussitôt totalement oubliés, le lendemain, en « éternels cocus de l'Histoire », selon la charmante expression du défunt Georges Frêche !!!

Pierre Joxe, en digne héritier de son père, ne cache jamais son ressentiment pour ne pas dire sa haine envers les victimes de l'Histoire ! Lorsque dans un geste d'apaisement qui, tout de même, l'honora, François Mitterrand (qui rappelons-le également, intervint au procès du général Salan en tant que témoin de la défense) voulut faire voter une loi rétablissant les généraux du putsch dans leurs divers grades et décorations, le fils Joxe s'opposa, heureusement en vain,

farouchement au Président, menant la fronde à la tête des parlementaires socialistes.

Aujourd'hui Pierrot le Flou se trouve embarqué dans deux faits divers de harcèlement sexuel sur deux fronts ; l'un concerne son accusatrice Ariane Fornia, écrivaine, fille d'Éric Besson ; l'autre a trait à une de ses anciennes employées à domicile, d'origine haïtienne !

M. Pierre Joxe, ès qualités, n'a jamais pu lors d'une présentation de l'opéra Bastille en mars 2010 mettre à plusieurs reprises la main sur la cuisse d'Ariane Fornia, comme il est totalement exclu qu'il ait agressé sexuellement une auxiliaire de vie ayant travaillé à son domicile entre septembre 2017 et décembre 2018 pour s'occuper de son épouse. Pourtant Ariane Fornia persiste et signe, et le parquet de Paris vient d'ouvrir une enquête le 13 novembre 2019 à l'encontre de l'ex-président de la Cour des comptes qui devra rendre, si je puis ainsi m'exprimer, des comptes.

Un double commentaire :

À l'époque des faits présumés PJ (Police judiciaire, Pépère jouisseur ou Porc jaillissant ?) étant largement septuagénaire puis octogénaire, les victimes risquaient-elles autre chose que la honte et l'humiliation ? On peut quelque peu en douter. Évidemment tout cela ressort du domaine « parole contre parole », sauf que pour la jeune auxiliaire de vie, une trace de la main courante, faite juillet 2018, existe, ce qui est susceptible de constituer un élément de preuve...

Une machination, pourquoi ? On ne voit guère, mais deux, c'est très peu crédible, nonobstant la posture de l'avocat de PJ.

Finalement le Pierre qui mousse va se retrouver dans la même position inconfortable que le camarade Paul en skis !

D'un Pierre deux coups, si je peux ainsi m'exprimer...

La haine contre les nôtres, qui se conclut avec de grotesques affaires de harcèlement sexuel, se révèle avec son vrai visage : hideux au possible !

Et que l'on ne nous dise pas que cela n'a plus d'importance :

tous les harkis tués par la faute de ces ignobles criminels ont été souvent remplacés par des Algériens tueurs du FLN avec l'aide de PJ entre autres, leurs enfants ne sont pas près de « lâcher la patate ».

Colmar, le 26 novembre 2019

**Jean-Michel WEISSGERBER**

*Post-scriptum : une omission dans le très bon article de Gérard Brazon : le grand-père maternel de PJ, le chroniqueur littéraire Daniel Halévy, bien que d'origine juive, fut un fervent admirateur du maréchal Pétain et membre patenté jusqu'à sa mort de l'Association de défense de sa mémoire !*